



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auxiliaires de puériculture

Question écrite n° 59575

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les conditions de reconnaissance de la profession d'auxiliaire de puériculture. En effet, l'Association nationale des auxiliaires de puériculture (l'ANAP) lui a fait part de ses inquiétudes concernant le projet de délivrance du diplôme par le ministère de l'éducation nationale, alors qu'il est actuellement délivré par le ministère de la santé. Il lui demande, par conséquent, les raisons d'être de ce projet, ainsi que les dispositions qu'elle entend prendre pour que les professionnels de la petite enfance jouissent d'une meilleure reconnaissance de leur profession.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59575

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9184

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)